

# RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « GRAND JEU NOËL BESCHERELLE »

## Article 1 - Durée

Ce jeu concours débutera le 14/12/2017 pour se clore le 25/12/2017 à 23h30.

Il se passera en 2 phases :

- Phase 1 du 14/12/2017 au 19/12/2017 sur le thème de la langue française
- Phase 2 du 20/12/2016 au 25/12/2017 sur le thème histoire-géographie

## Article 2 - Participation

Ce concours est gratuit, sans obligation d'achat.

Il est ouvert à toute personne physique résidant en France, à l'exception du personnel de la société éditions Hatier, ainsi que des membres de leur famille et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou à la gestion du concours.

Le participant est autorisé à jouer une seule fois lors de chacune de ces 2 phases. Pour les mineurs, la participation au concours est effectuée sous le contrôle des parents ou des représentants légaux.

## Article 3 - Modalités d'inscription et de participation

Ce concours est annoncé :

- sur le site Bescherelle via l'URL : [www.bescherelle.com](http://www.bescherelle.com) à compter du 14/12/2017
- via une newsletter envoyée aux opt-in de la newsletter Bescherelle le 14/12/2017
- sur la page Facebook Bescherelle à compter du 14/12/2017

Cette opération n'est ni organisée ni parrainée par Facebook. Les données personnelles collectées sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice.

Pour participer au jeu concours, il suffit que le participant :

- se connecte sur le site Internet Bescherelle via l'URL : [www.bescherelle.com](http://www.bescherelle.com) sélectionne la rubrique « Actualités – Grand Jeu Noël Bescherelle » ; ou sélectionne l'application « Grand jeu de Noël » sur la page Facebook Bescherelle
- réponde aux trois questions posées à choix multiples correspondant à la phase du moment où il joue ;
- enregistre ses coordonnées (prénom, adresse mail)
- valide l'ensemble.

Ces formulaires interactifs devront être validés et expédiés via le site [www.bescherelle.com](http://www.bescherelle.com) :

- le 19/12/2017 à 23h30 dernier délai pour la phase 1, date limite pour l'enregistrement des réponses.
- le 25/12/2017 à 23h30 dernier délai pour la phase 2, date limite pour l'enregistrement des réponses.

Il est autorisé une participation par participant (même nom, même année de naissance, même adresse mail) et par phase de jeu pour toute personne résidant en France métropolitaine pendant toute la période du jeu-concours.

## Article 4 - Modalités de désignation des gagnants

Il sera désigné 5 gagnants pour la phase 1, 20 gagnants pour la phase 2, soit 25 gagnants au total. Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant donné les 3 bonnes réponses au quiz de la phase correspondante. Les tirages au sort auront lieu par voie numérique à la fin de chaque phase. Un gagnant peut être tiré au sort plusieurs fois s'il a participé à plusieurs phases du jeu.

## Article 5 - Dotations

Les 25 gagnants se verront attribuer en cadeau :

Pour les 5 gagnants de la Phase 1 :

5 exemplaires du jeu Bescherelle « Bescherelle Le Jeu » d'une valeur unitaire de 29.90€ TTC

Pour les 20 gagnants de la Phase 2 :

Gagnants 1 à 10 : 10 exemplaires du titre Bescherelle « Mon premier atlas du monde » d'une valeur unitaire de 14.95€ TTC  
Gagnants 11 à 20 : 10 exemplaires du titre Bescherelle « Chronologie de l'histoire du monde contemporain » d'une valeur unitaire de 15.99€ TTC

La valeur commerciale totale des 25 lots est de 458.90 € TTC.

La valeur indiquée des lots correspond au prix public TTC couramment pratiqué à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

## **Article 6 - Information des gagnants**

Les gagnants seront informés de leur sélection à l'adresse e-mail communiquée lors du remplissage du formulaire de participation au jeu-concours.

Les Editions Hatier les contacteront par email dans la semaine suivant la clôture du jeu concours pour connaître leur adresse postale.

Il n'est pas possible d'obtenir la contre-valeur des lots en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix. De surcroît, les lots ne sont pas cessibles. Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné.

## **Article 7 - Modalités d'obtention**

Les gagnants recevront leur dotation dans un délai d'un mois après avoir renseigné leur adresse postale.

## **Article 8 - Acceptation du règlement**

La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est accessible dans son intégralité à l'URL suivante :

<http://www.editions-hatier.fr/contenu/reglement-cadre-jeux-concours-organises-par-les-editions-hatier>

## **Article 9 : Informatique et libertés – vie privée**

Les informations nominatives concernant les participants sont destinées à l'usage de la Société Organisatrice et ses filiales, et notamment pour les besoins du jeu concours pour lequel ils ont participé.

Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice et pourront être transmises à ses partenaires techniques et à tout prestataire assurant l'envoi des lots.

En cas d'accord du participant ayant coché la(les) case(s) correspondante(s) sur le bulletin de participation, les données collectées pourront être utilisées à des fins promotionnelles ou publicitaires (notamment newsletter) par la Société Organisatrice et ses filiales et, le cas échéant, ses partenaires.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données collectées à l'occasion du jeu concours. Les participants peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à la Société Organisatrice à l'adresse visée à l'article 1 du présent règlement.

Les participants disposent également d'un droit d'inscription à la liste d'opposition à la prospection téléphonique qui pourra être exercé au moment où ils complètent le formulaire d'inscription en cochant la case spécifique.

## **Annexe : questionnaire**

### **Phase 1 du jeu concours**

Quelle figure de style est utilisée dans la phrase suivante : « Il a un bon coup de fourchette »

- a) Une litote
- b) Une métonymie
- c) Une personnification

Quelle est la caractéristique d'une personne volubile?

- a) Elle parle beaucoup
- b) Elle est agressive
- c) Elle gesticule beaucoup

Parmi les termes suivants, lequel est masculin ?

- a) Omoplate
- b) Octave
- c) Opuscule